



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITE

PREAVIS N° 01/2018

AU CONSEIL COMMUNAL

« Société de Sauvetage du lac Léman, Section de Villeneuve »
Participation au remplacement de la vedette d'intervention

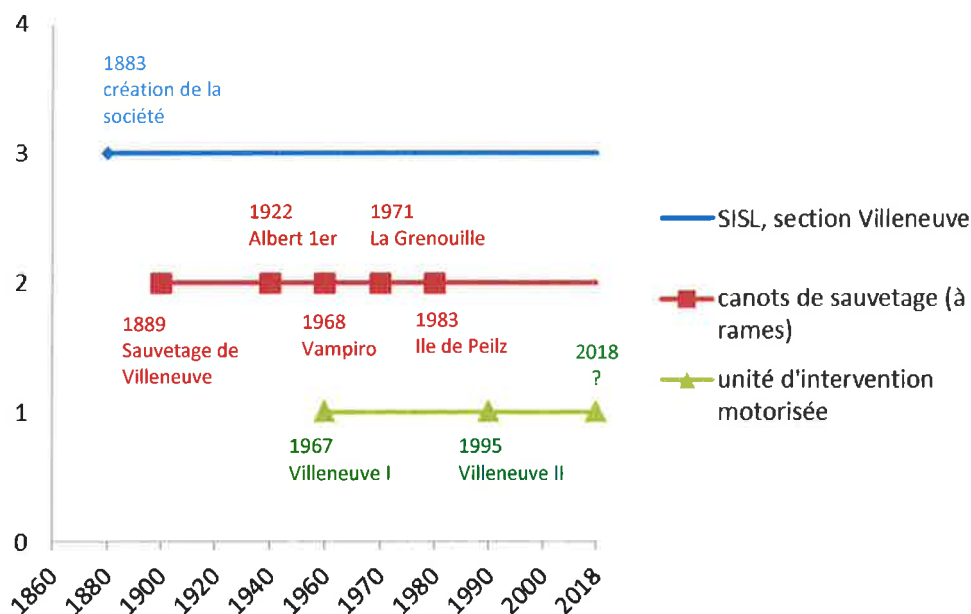
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis sollicite de la part du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 150'000.00 destiné à participer au remplacement de la vedette d'intervention de la « Société de Sauvetage du lac Léman, section Villeneuve ».

2. Préambule

2.1 Historique de la Société et des différents bateaux acquis



2.2 Présentation de la Société

Membres

La section est composée de 83 membres actifs, tous bénévoles. Les plus jeunes, en formation de 13 ans à 16 ans, suivent ensuite la voie de sauveteur actif. Chacun apporte sa contribution au sauvetage par ses connaissances civiles et professionnelles. Par formations échelonnées internes et externes, les sauveteurs ont la possibilité de devenir brevetés, équipiers, pilotes, plongeurs, moniteurs et instructeurs.

Activités

Les activités proposées sont multiples. Rame, plongée, formation aux premiers secours, permis de navigation, matelotage, cours radio, natation, brevets, activités juniors assurent un programme annuel varié. La participation aux manifestations et activités de la Commune de Villeneuve font également partie du programme des sauveteurs.

La Société met constamment l'accent sur la jeunesse et la relève. A ce titre, 15 moniteurs forment annuellement plus de 25 écoliers à l'apprentissage de la natation pour les écoles de Villeneuve et environs.

Buts et société d'utilité publique

Outre un subside annuel de la Commune de Villeneuve, cette organisation compte financièrement sur les cotisations de ses membres, des dons et les revenus des manifestations. Leur budget annuel s'élève à près de 80'000.- CHF. Il couvre leurs frais de fonctionnement, d'activités et de sauvetage. Ceci serait impossible sans un total cumulé de plus de 5'000 heures de présence et de travail pour les membres.

Au-delà d'être soudés et volontaires, les sauveteurs sont mûs par un même idéal : aider et servir.

Missions et interventions

Leur mission première est le sauvetage de personnes sur le lac. Sur leur secteur (Chillon - Villeneuve - Rhône) ou en renfort au-delà de ce dernier. Les interventions se divisent en plusieurs types qui vont de la panne moteur à toutes les mesures pour sauver la vie d'une personne.

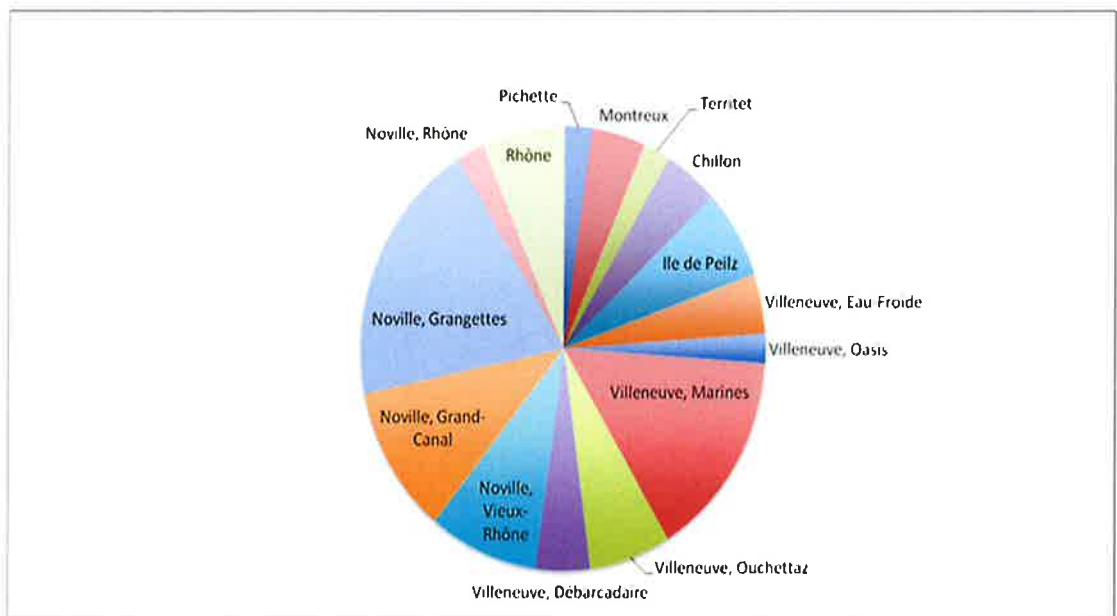
Chaque année, ils effectuent quelques 20 interventions, transmises par le centre d'engagement de la police cantonale vaudoise CET.

Un groupe d'intervention formé de plus de 20 membres est capable d'être mobilisé rapidement et d'intervenir dans toutes les conditions.

Cela représente plus de 225 interventions ces 10 dernières années pour la section de Villeneuve. Bien que leur secteur soit majoritairement celui de la commune de Villeneuve, ils interviennent régulièrement sur la côte de Noville où les bas-fonds sont synonymes de mouillage pour les plaisanciers durant la belle saison avec une affluence pouvant approcher des 100 bateaux durant le week-end.

Il leur arrive de sortir de leur secteur, majoritairement quand les sections voisines ont besoin de renforts, mais aussi quand des missions de sauvetage avec de nombreuses unités (par exemple pour de la recherche) sont mobilisées.

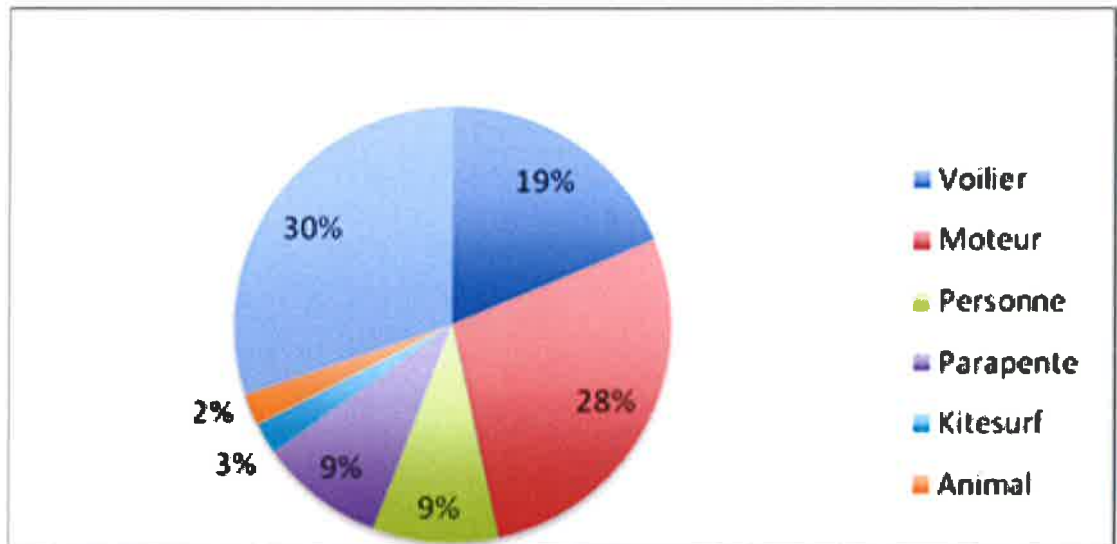
Lieux d'intervention



« Lieux d'interventions de la vedette LEMANO 235 lors des 10 dernières années »

Types d'intervention

Ils interviennent principalement pour des bateaux mais également pour des personnes en danger ou disparues.



Les sauveteurs sont autonomes sur et sous l'eau pour prendre toutes les mesures nécessaires à sauver ou préserver la vie d'autrui.

Pour les interventions qui nécessitent des moyens plus importants, ils peuvent compter majoritairement sur les partenaires suivants :

- les 33 autres sections de sauvetage SISL
- la Brigade du Lac de la police cantonale vaudoise
- les sapeurs-pompiers
- la REGA
- les clubs locaux (CVVI), les gardes-ports
- les services communaux.

Malheureusement, ces interventions se déroulent régulièrement au large et le citoyen ne peut pas se rendre compte du travail effectué par les sauveteurs.

A relever également que toutes les interventions sont gratuites, conformément aux statuts de la SISL.

3. Descriptif du projet

3.1 Outil actuel – Vedette Villeneuve II

Depuis 1995, la section travaille avec le bateau d'intervention *Villeneuve II*. Il s'agit d'une embarcation de 8,10m de long par 2,85m de large. La propulsion est hydrojet (sans hélice) par un moteur in-bord de 215 CV.



Initialement, ce bateau a été acheté d'occasion en Angleterre et équipé avec un moteur neuf. Plusieurs améliorations ont été réalisées au fil des ans.

Après plus de 3'000 heures de navigation et de nombreux services rendus, le groupe de travail propose son renouvellement avec les points suivants comme argumentation :

- Travaux futurs coûteux et importants pour l'entretien de la coque, de la motorisation et de la propulsion.
- Manque de puissance en vitesse de croisière pour atteindre rapidement les extrémités de notre secteur et le renfort aux sections voisines.
- Absence de systèmes de navigation modernes et fiables (un radar par exemple), bientôt ordonnés par la Confédération pour toutes sorties par temps bouché et de nuit.

- Nécessité du renouvellement de l'équipement de sauvetage (radios, GPS, enrouleur de corde, emplacement d'un blessé dans la cabine, accessibilité aux naufragés latéralement, etc.).

3.2 Commission du nouveau bateau et groupe de travail

La réflexion pour le changement de ce bateau a été initiée en 2012. A fin 2015, une commission de 11 membres a été constituée.

Après 2 ans de travaux, de visites et de synthèse, elle a répondu aux objectifs suivants :

- Evaluer la pertinence et la possibilité d'un changement de bateau.
- Définir les besoins techniques, fonctionnels et adaptés au secteur d'intervention. Etablir un cahier des charges de la future embarcation.
- Récouter l'avis du consortium de pilotes et d'équipiers.
- Proposer un projet à l'assemblée générale du sauvetage de Villeneuve de novembre 2017.

Cette commission est composée d'experts internes et externes. L'intégralité des pilotes-utilisateurs concernés ont été consultés. Une séance d'équipe à l'intention de l'ensemble des sauveteurs a également été mise sur pied dans le courant de l'automne 2017.

3.3 Cahier des charges - résumé

Afin de pouvoir établir un cahier des charges du futur bateau, la commission a dû prendre en compte les prérogatives suivantes :

- Respect des normes et standards du service des automobiles et de la navigation du canton de Vaud.
- Respect des exigences de la S.I.S.L. (Société internationale de Sauvetage du Léman) pour les embarcations de sauvetage.
- Respect des volontés d'améliorations techniques émises par les sauveteurs.

Rapidement les conclusions suivantes ont été analysées :

- Vedette d'intervention aux dimensions raisonnables, pouvant être accostée dans le local à l'abri des conditions météorologiques.
- Utilité fonctionnelle pour l'ensemble des pilotes, des plongeurs et des équipiers avec un bateau de travail robuste utilisable par n'importe quelle météo.
- Présence d'une cabine et des technologies en vigueur.

3.4 Objet du marché – réflexions d'achat - durabilité

Le cahier des charges du nouveau bateau a été envoyé à quatre chantiers navals. Trois étaient en Suisse et un en France. La commission a retenu une offre suisse. La proximité du constructeur ainsi que les sécurités après-vente et de formation étaient les arguments principaux. L'offre retenue est également dans la gamme des moins coûteux.

La construction de ce type de bateau de sauvetage est une construction sur mesure. Il n'existe pas de bateau de série aux dimensions demandées, mais surtout équipé aux normes sécuritaires indispensables à un bateau de sauvetage.

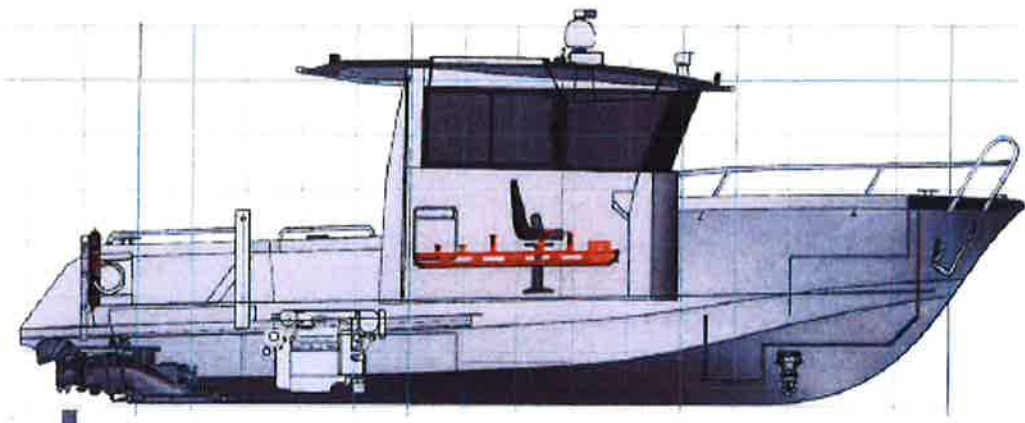
En termes de durabilité, une unité d'intervention telle que proposée a une durée annoncée de plus de 30 ans. De même, la construction en aluminium, réparable et renouvelable, permet de garder une coque mère et de changer la motorisation si nécessaire.

3.5 Bateau retenu

Il s'agit d'une embarcation de type « Crown Marine 30' HJ » fabriqué au Tessin.

Caractéristiques de la coque :

• Longueur hors tout	LOA	9.30 m
• Largeur hors tout	BOA	3,00 m
• Longueur d'homologation	Lh	9.25 m
• Hauteur de construction	D	1.95 m
• Tirant d'eau à vide (quille)	T	0.50 m
• Tirant d'eau à pleine charge (quille)	T	0.60 m
• Angle de deadrise à la poupe	β_t	12°
• Angle de deadrise à 1/2 coque	β_m	16°
• Poids à vide	Dmoc	env. 5.0 Tonnes
• Poids à pleine charge :	Dmldc	env. 6.5 Tonnes
• Vitesse maximale :		32 – 35 kts selon la charge (Voir courbes puissance / vitesse)



4. Financement

Coût total TTC	Fr. 460'000.00
<u>Moins :</u>	
- fonds de renouvellement constitué par la Société	Fr. 196'000.00
- financement sous forme de sponsoring, démarchage, communes voisines etc.	<u>Fr. 114'000.00</u>
 Subvention Commune de Villeneuve	 <u>Fr. 150'000.00</u>

La Municipalité vous propose de financer cet investissement par la trésorerie courante et de l'amortir en trois fois.

PRÉAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. d'autoriser la Municipalité à participer au remplacement de la vedette d'intervention de la « Société internationale de Sauvetage du lac Léman, Section Villeneuve »,
 2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 150'000.00,
 3. d'autoriser la Municipalité à financer cette participation par la trésorerie courante,
 4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement en trois ans.
-

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 23 janvier 2018, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :
La Syndique : C. Ingold Le Secrétaire : Y. Cheseaux



Délégué de la Municipalité : M. Michel Oguey, Vice-Syndic

Villeneuve, le 23 janvier 2018/YC/alg